



## Commune de Belmont-Broye Vision de la politique énergétique communale Objectifs spécifiques 2035

### Vision

La politique énergétique communale vise d'une part la diminution de la consommation d'énergie et d'autre part une décarbonation de Belmont-Broye : elle vise le remplacement successif des sources énergétiques fossiles par des sources renouvelables notamment l'énergie solaire et le bois. La Commune de Belmont-Broye s'engage pour une société à 3200 watts à l'horizon 2035. Dans la promotion des énergies renouvelables, indispensables pour atteindre ces objectifs, la valorisation des sources d'énergie locales ou régionales sont prioritaires.

### Objectifs internes à la Commune

#### Bâtiments communaux / électricité

Réduction annuelle de consommation de 10%, soit une diminution de 110 MWh/an

Référence : analyse des chiffres de 2014 (voir PCEns). Les résultats actualisés seront disponibles en automne 2020.

- Russy: 36 MWh / objectif de réduction : -50% (chapelle, éclairage public)
- Léchelles: 312 MWh / objectif de réduction : - 5% (éclairage public, école, STAP Baumes)
- Dompierre: 165 MWh / objectif de réduction : -30% (éclairage public, salle polyvalente, écoles)
- Domdidier: 673 MWh / objectif de réduction - 4% (Halle des sports, Vestiaires Foot, abris PC)

#### Production locale

**Au moins 50% de la surface des toitures seront équipés de panneaux photovoltaïques.** La réalisation se fera en fonction de la faisabilité technique et du rapport coût/bénéfice.

Production actuelle très faible (administration communale env. 20 MWh/an pour 673 MWh/an consommés à Domdidier, voir ci-dessus).

#### Bâtiments communaux / chaleur

Réduction globale de 15% de la consommation, établissement d'un plan de rénovation, assainissement à long terme, réglage et surveillance des installations

**Utilisation d'énergie renouvelable à 85% d'ici 2035**, tous les systèmes de chauffage à énergie fossile ainsi que les chauffages électriques directs seront remplacés.



## Éclairage public

Assainissements successifs de l'éclairage public (y compris installations sportives d'importance) dans les villages de Dompierre, Russy et Léchelles (mesure déjà prise à Domdidier avant fusion).

Diminution des horaires d'éclairage public dans les villages de Domdidier, Russy et Dompierre (mesure déjà prise à Léchelles avant fusion, extinction dans tous les quartiers entre 24h et 5h du matin, à l'exception des routes cantonales et des passages piétons).

## Eau

Inciter à une consommation efficace de l'eau.

## Mobilité

**Mise en place d'un plan de mobilité sur la base de l'encouragement** (avec bonus mais sans malus).

# Objectifs pour l'ensemble du territoire

## Electricité

**Augmentation de la production photovoltaïque à 40% des besoins jusqu'en 2035** (actuellement 9% des besoins (32 GWh/an) sont couverts par une production locale).

Cette augmentation de 31% représente environ 60'000 m<sup>2</sup> de panneaux à poser, ou un peu moins de 4000 m<sup>2</sup>/an sur 15 ans ce qui correspond à 60-100 villas/an. Cette augmentation doit aussi s'adresser aux immeubles locatifs et industries (la surface des toits de Aldi représenterait à lui tout seul près de 50'000 m<sup>2</sup>).

## **Installation de biogaz sur le territoire**

La commune peut favoriser ce type d'installation en accompagnant les exploitants intéressés. Il existe plusieurs variantes : soit une grande installation qui regroupe plusieurs acteurs, soit des petites installations rentables à partir de 20 UGB (si la RPC Biomasse est payée pour une rétribution à 50 cts/kWh, ce qui devrait de nouveau être le cas à partir de 2023-2025). Ces petites installations délivrent environ 2 x plus de biogaz par UGB qu'une installation conventionnelle. Le biogaz est une source d'énergie renouvelable, locale et contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

## Bâtiments / chaleur

**Augmentation de la part renouvelable de production de chaleur à 80% des besoins** (actuellement 40%). Depuis le 1er janvier 2020, la loi cantonale interdit de facto dans la majorité des cas le remplacement d'une chaudière à mazout par un autre modèle à mazout.

**Augmentation du taux d'assainissement des bâtiments à 1.3% / an** (actuellement 1% en moyenne suisse). L'assainissement de tous les immeubles non rénovés depuis 30 ans (environ 40% du parc) induirait une économie potentielle estimée à 5 GWh/an de besoins de chaleur.



### **Mobilité**

Mise en place d'un réseau de mobilité douce sécurisé et bien signalé, poursuivre le soutien et la mise en place de lieux de co-voiturage, soutien à l'organisation du Pédibus ou vélo-bus.

Mettre en place des transports publics qui relie les villages de la commune, en desservant les gares appropriées.

Motiver les sociétés locales de favoriser la mobilité douce ou le covoiturage (avec bonus, sans malus).

### **Développement des ressources locales**

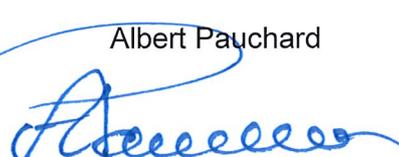
Soutien actif au maintien et la création de commerces locaux ainsi qu'au marché de Domdidier.

*Le Conseil communal de Belmont-Broye valide la vision de politique énergétique communale soumise par la Commission de l'énergie.*

*La vision de politique énergétique avec les objectifs spécifiques pour l'année 2035 est acceptée par le Conseil communal dans sa séance du 25 mai 2020.*

  
Eric Ballaman  
Secrétaire



  
Albert Pauchard  
Syndic